

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 21 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures, à la salle des fêtes de La Chapelaude, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH.

Date de convocation : 14 avril 2026

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL, DESMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., NAQUET C., PLA P., VERMEZ N., DUMONTET B., EMERY PROVOST N., CALARD JL, LOURY S., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP, PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J. (pouvoir à P. RONDEAUX), DE MOURGUES A., GOMES I. (pouvoir à O. ARROYO), LECLERC C., CHARRET T., PUC F. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), LAMY R. (pouvoir à G. FERRANDON),

Vote des taux de taxes directes locales pour l'année 2026

Le Président propose de reconduire à l'identique les décisions sur les taux de taxes directes pour 2026. Un travail par la nouvelle commission des finances sera fait durant l'année sur ce point.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les taux des taxes suivantes :

- ✓ Taxe foncière foncier bâtie : 3,01 %
- ✓ Taxe foncière non bâtie : 6,31 %
- ✓ Taxe d'habitation : 4,42 %
- ✓ CFE : 27,56 %

Pour copie conforme,
Huriel, le 23 avril 2026
Le Président,
Stéphane ABRANOWITCH

